

RELEVÉ DE DÉCISIONS
CONSEIL EXÉCUTIF DU CNIV
1^{ER} JUIN 2017

Présents : BACCINO Alain (CIVP) – BARILLERE Jean-Marie (CNIV) – BARRIAT Paul-André (IVBD) – BERNARD Michel (CNIV) – BOURGEADE Jean (InterBeaujolais) – BOVA Fabien (CIVB) – CARRERE Michel (IVSO) - DE LARQUIER Jean-Bernard (BNIC) – FORGEAU Jöel (Vin & Société) – GRAVEGEAL Jacques (Inter Oc) – HAUSHALTER Georges (CIVB) – NAULIN Sylvain (InterLoire) – ORION Philippe (CIVDL) – PERRIN Vincent (CIVC) – PETTERMANN Didier (CIVA) – ROUMET Benoît (BIVC) – SALIES Jean-Louis (CIVR) – VANNIER Christian (BIVB) – VINET Gérard (InterLoire) - AGOSTINI Jérôme (CNIV) – FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV) – CHANEL Floriane (CNIV) – IMBERTI Marie-Henriette

Le Président Barillère ouvre la séance et salue Gérard Vinet, Président d'Inter Loire, dont c'est le dernier Conseil Exécutif avant le changement de présidence de l'Interprofession. Il le remercie pour sa grande implication au sein du Cniv, et plus généralement de la filière, et son sens du collectif. Il salue également Floriane Chanel, actuellement stagiaire au Cniv, et qui remplacera Marie-Henriette Imberti pendant son congé maternité. Il lui souhaite la bienvenue.

Par la suite, il déplore les lourds épisodes de gel que la filière a connu, et les conséquences désastreuses pour les entreprises. Cela va devoir être pris en compte dans l'examen des budgets interprofessionnels, mais également nationaux, en amont, et considéré dans les décisions professionnelles à très court terme.

1. Procès-Verbal

Le relevé de décisions du Conseil Exécutif du 20 avril 2017 est adopté à l'unanimité et sans réserve.

2. Point budgétaire

i. Exécution du budget 2016

Le compte d'exploitation qui est présenté au Conseil reflète les efforts d'économie appliqués dès 2016.

Concernant les dépassements, les explications suivantes sont fournies :

- Un dépassement léger sur les frais d'assemblée lié à une multiplication des réunions, et à la tenue exceptionnelle de l'Assemblée Générale du Cniv à l'hôtel Scribe, liée notamment à la présentation des monographies et au nombre de présents dans la salle.

- Un déficit de la ligne « Pavillon des Vins » du fait du report à nouveau de 2015 de 20 000 euros, une créance non recouvrable de 2015 de 9 069 euros, deux écritures comptables liées à la subvention communautaire (15 616, 47 euros pour les salaires et 6 246, 59 euros pour les frais de fonctionnement) et l'agrandissement de la cuisine.
- L'indemnité du Président qui prend en compte le montant des charges sociales, suite au contrôle de l'Ursaaf dont a fait l'objet le Cniv,

Concernant les produits exceptionnels, il est précisé qu'il s'agit du remboursement des dépens de la Commission européenne (39 852 euros) dans le contentieux sur les aides d'Etat et de la vente des actions de Sopexa (263 855 euros).

ii. Budget déperissement

L'appel réalisé auprès des Interprofessions pour l'année 2017 est de 1,2 million d'euros. La provision de 300 000 euros actée en Assemblée Générale ne devrait pas être appelée.

Il est rappelé qu'afin que la trésorerie de ce dossier ne se fasse pas au détriment des Interprofessions, les appels seront réalisés en fonction des engagements réels. En revanche, la contrepartie de cette pratique au plus près de la réalité financière est la nécessité de respecter des délais de paiement raisonnables.

Jacques Gravegeal, par délégation du Président d'Inter Oc, demande la parole et expose les problématiques politiques et économiques de sa région. En conséquence, il a été décidé, au sein de son Interprofession, que si le financement du Cniv n'était absolument pas en jeu, le dossier du déperissement ne serait plus payé.

Lors du débat qui suit cette annonce, il est rappelé qu'une rupture de solidarité sur le financement des engagements d'intérêt général pris collectivement aura des effets sur l'ensemble des sujets de la filière, y compris celui des subventions publiques.

En réponse à cette position d'Inter Oc, il est affirmé que :

- Sur les plans juridique et financier, le Cniv, suite à une décision unanime des Interprofessions, a signé un contrat de trois ans, dont la durée fait pleinement partie de l'engagement. Par conséquent, aucune remise en cause, avant 2020, n'est possible.
- Cette demande de l'Interprofession montre la nécessité d'une communication externe et interne efficace sur le plan déperissement, et de façon plus générale, sur l'ensemble des travaux réalisés dans les instances nationales.
- Enfin, le Président Barillère s'engage à aller rencontrer le Président d'Inter Oc, pour envisager, avec lui, les solutions possibles.

iii. Budget 2017

Il n'est pas prévu de proposer d'augmentation de budget en 2017.

Le point budgétaire 2016 et 2017 est acté par le Conseil Exécutif en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale.

3. Plan national français – Mesure promotion

Suite à la réunion avec les professionnels du Conseil Spécialisé qui s'est tenue le 9 mai dernier, un groupe de travail a eu lieu spécifiquement sur la mesure Promotion le 17 mai dernier. Celle-ci avait pour objectif de faire évoluer la mesure afin d'en simplifier la gestion administrative. Les différents points sensibles au cours de la procédure ont été relevés et présentés sous forme de fiches. Il s'agit à présent d'y apporter des solutions.

Conformément à la demande du précédent Conseil Exécutif, la position a été tenue de demander une mise à plat de la gestion administrative des dossiers de FranceAgriMer, mais rejetée par le Ministère et l'Établissement qui considèrent que le contrôle doit être exhaustif de l'ensemble des dossiers et des pièces justificatives, principale source de simplification et de gain de temps.

Le risque, dans ces conditions, est que l'échec de la simplification soit attribué aux professionnels.

Dans ce contexte, le Conseil Exécutif décide :

- Qu'un courrier de demande d'arbitrage soit adressé au Ministre de l'Agriculture afin que des solutions rapides soient apportées pour que la mesure fonctionne de façon efficace,
- Que soit analysée la façon, en collaboration avec l'UMVin, dont fonctionne l'Espagne,
- Qu'une action politique soit maintenue au Conseil Spécialisé afin d'obtenir une véritable simplification de la mesure,
- Que le Cniv et les Interprofessions ne soient pas présents au groupe de travail Promotion du 13 juin afin d'appuyer la demande d'arbitrage politique au Ministre, et également parce que si un travail de fond est nécessaire, il n'est motivé par aucune urgence,
- Que la démarche du Cniv soit formellement soutenue par l'ensemble des Interprofessions par l'envoi de courrier de soutien à la Directrice de Cabinet du Ministre.

4. Dématérialisation des DRM

Cf. Documents de séance

Le Conseil Exécutif est informé de l'évolution de la position du négoce consistant à ouvrir de manière progressive et facultative la possibilité aux négociants de déclarer leurs informations économiques (notamment issues de la DRM), à l'instar des viticulteurs, sur le fondement des codes Inao et au travers des sites interprofessionnels. Cette demande a été portée par le Président de l'UMVin à la DGDDI.

Malgré les nombreuses questions d'ordre technique et budgétaire que cette évolution va poser, elle est saluée par l'ensemble du Conseil Exécutif qui le considère comme une position d'avenir permettant une véritable gestion de filière.

Les Interprofessions sont invitées à se tourner vers leur fédération régionale du négoce pour connaître leur position sur cette question et envisager, avec elle, si nécessaire, l'évolution du dispositif.

5. Constitution du groupe de travail représentativité

Depuis plusieurs années, les opérateurs ont progressivement évolué dans leur façon d'envisager leurs activités économiques. En effet, les producteurs sont, pour beaucoup des metteurs en marché, c'est-à-dire qu'ils participent à la commercialisation de leurs produits et les négociants possèdent une activité de production.

Ainsi, la répartition classique initiale envisagée, entre la production et le négoce, les deux familles de l'Interprofession, a changé. Si la représentativité de la production, du fait notamment de l'organisation de la filière sur le fondement des signes d'origine et de qualité, ne pose pas de difficulté, il en va différemment de la partie commercialisation.

Comme suite aux décisions du Conseil Exécutif du 20 avril 2017, une étude juridique est en cours afin de déterminer les effets de l'OCM unique sur la composition des Interprofessions, notamment en matière d'extension des accords.

En parallèle, un appel à candidature vient d'être adressé aux Interprofessions, ainsi qu'aux organisations professionnelles nationales, pour participer au groupe de travail.

Enfin, afin de recueillir les données économiques concernant les flux de commercialisation, en vue de disposer d'une base de données pour justifier des argumentaires, il est présenté un questionnaire qui devra être adapté aux particularités régionales.

Le Conseil Exécutif valide à nouveau la démarche et accepte que le questionnaire soit testé dans 2 ou 3 Interprofessions, avant d'être envoyé à toutes.

6. Grilles de répartition du Cniv

Les Directeurs, suite aux propositions du groupe de travail, proposent au Conseil Exécutif de se positionner sur la grille de répartition du Cniv qui prévoit une répartition de 15% pour le volume et 85% pour la valeur.

Le Conseil Exécutif décide de proposer à l'Assemblée Générale la proposition de grille de répartition fondée sur 85/15 entre la valeur et le volume.

Il est rappelé qu'il existe, en parallèle, deux conventions, l'une avec le Bnic à hauteur de 8,1% et une avec l'Anivin de 7%.

7. Questions diverses

i. Projet de panel sur le circuit des cafés, hôtels et restaurants (CHR) en France

Cf. Document de séance.

Les éléments de contexte, les objectifs poursuivis, l'historique de l'étude du circuit, la proposition de mise en place du panel et l'approche budgétaire sont présentés au Conseil Exécutif.

Le Conseil Exécutif valide l'intérêt et la mise en place des travaux sous réserve que FranceAgriMer participe à hauteur de 50% du montant de l'instrument, ou tout au moins prévoit une participation significative.
La question de la participation de l'Anivin est posée.

ii. Protection du vignoble contre le gel

Un courrier d'Inter Loire a été adressé au Cniv, non pas sur la question spécifique des systèmes assurantiels, mais plutôt sur le lancement d'une réflexion pour que soit prévue au sein des mesures de l'OCM, la possibilité de prévoir des protections pour le vignoble.

Le Cniv va répondre positivement au courrier d'Inter Loire. Les organisations professionnelles nationales doivent nécessairement être associées à la réflexion, qui doit prendre en compte les spécificités régionales, et la question de la gestion des stocks de manière plus générale.

iii. Centre de ressources vitivinicoles durables (CRVD)

Un point d'informations est fait au Conseil Exécutif sur la dernière réunion du 7 juin. Il est signalé un manque de référents dans certaines régions, des réponses en attente et enfin, le fait que Carole Vainqueur va travailler sur le sujet.

iv. Relations avec Business France

La réunion organisée au Cniv le 31 mai, avec le Ministère de l'Agriculture, Business France et certains représentants d'Interprofessions et du Cniv a permis de renouer le dialogue avec l'Etablissement. Une méthode de travail permettant l'association en amont des Interprofessions dans l'élaboration de la stratégie a été actée.

v. Décret mise en réserve

Un décret est envisagé par le Ministère afin de définir les autorités compétentes pour mettre en œuvre la disposition du Règlement communautaire portant OCM relative à la régulation de l'offre. Il s'agira de s'assurer que la compétence des Interprofessions n'est pas remise en cause.

vi. Rencontre Commission européenne du 9 juin

Le Conseil Exécutif est informé de l'organisation d'une rencontre avec Monsieur Plewa, Directeur général de la DG AGRI et Messieurs Barillère et De Larquier. Seront notamment abordés le sujet du dépérissement du vignoble, la réforme de la PAC et la nécessité d'adapter les règles de la concurrence à l'agriculture.
